



passer devant le juge de l'execution

Par **jeloja**, le **21/08/2010** à **06:28**

bonjour,
je voudrais savoir,comment faire pour passer devant le juge de l'execution,pour avoir une
suspension de 24 mois de saisie sur mon salaire,et si cela est possible.Cela me permetrais de
souffler un peu,et de pouvoir payer des arrieres d'impots.
Merçi de me repondre rapidement.